



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} octobre 2024
Français
Original : anglais

Évaluation des progrès accomplis par rapport aux principaux objectifs fixés menée en application du paragraphe 25 de la résolution 2700 (2023)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution 2700 (2023), le Conseil de sécurité a reconduit pour un an les mesures d'embargo territorial sur les armes imposées à Haïti ainsi que les mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs visant certaines personnes et entités responsables d'actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité d'Haïti. Il a également décidé d'examiner l'opportunité de ces mesures et prié le Secrétaire général, en étroite consultation avec le Groupe d'experts créé par la résolution 2653 (2022), de procéder, au plus tard le 1^{er} octobre 2024, à une évaluation des progrès accomplis par rapport aux principaux objectifs établis à cet égard. Dans le présent rapport, le Secrétaire général évalue les progrès accomplis par rapport aux trois objectifs principaux depuis la publication de son premier rapport d'évaluation (S/2023/677), le 15 septembre 2023.

2. Aux fins de l'établissement du présent rapport, une équipe du Secrétariat a effectué une visite en Haïti du 19 au 22 août 2024 pour évaluer la situation sur le terrain. Elle a rencontré des acteurs clefs, dont le Président du Conseil présidentiel de transition, le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de la justice et de la sécurité publique, le Ministre de la défense, un juge de la Cour de cassation, le Directeur général de la Police nationale d'Haïti, le Directeur général de l'Administration générale des douanes et des représentantes d'organisations de femmes. Le Secrétariat a consulté virtuellement et en personne le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, l'équipe de pays des Nations Unies, des représentants de la société civile haïtienne et des membres du corps diplomatique présents à Port-au-Prince. Il a également rencontré virtuellement la Sous-secrétaire générale de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) chargée des relations extérieures et communautaires et en personne le Coordonnateur du Groupe de personnalités éminentes de la CARICOM, respectivement les 2 et 5 août 2024.



II. Contexte

3. La crise multidimensionnelle en Haïti, marquée principalement par la violence des gangs, s'est aggravée au cours de la période considérée. Le Groupe d'experts a estimé que les gangs contrôlaient désormais 85 % de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, contre 80 % en juin 2023. La formation d'une nouvelle alliance entre les principaux gangs, appelée « Viv-Ansanm », a fait évoluer la dynamique, les tactiques et les objectifs des gangs. En conséquence, au cours du premier trimestre de 2024, des gangs armés ont mené des attaques coordonnées contre les institutions de l'État et les infrastructures critiques, notamment les tribunaux, les commissariats de police, les prisons, les hôpitaux, les aéroports et les ports. La paralysie des institutions résultant de l'instabilité politique prolongée, des actes criminels et des attaques violentes dirigées contre les fonctionnaires et les locaux ont encore exacerbé l'érosion des capacités requises dans les domaines de la justice et de l'état de droit pour lutter contre les gangs armés et les activités criminelles. La recrudescence des attaques et autres actes de violence a aggravé la crise, la situation économique, sociale et humanitaire continuant de se dégrader. La violence des gangs reste au cœur des violations des droits humains et atteintes à ces droits en Haïti, qui ont de graves conséquences humanitaires et entravent grandement les progrès vers le développement durable. Quelque 5,5 millions d'Haïtiens auront besoin d'une aide humanitaire en 2024, soit une augmentation de 300 000 personnes (5,7 %) par rapport à l'année précédente.

4. Après le pic sans précédent enregistré au premier trimestre de 2024, les activités violentes se sont réduites au deuxième trimestre de 2024 à la suite de la mise en place de structures de gouvernance transitionnelle et du début du déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. La CARICOM a redoublé d'efforts pour promouvoir le dialogue politique dirigé et contrôlé par les Haïtiens, qui a finalement abouti à la signature de l'accord politique pour une transition pacifique et ordonnée le 3 avril. Un conseil présidentiel de transition a ensuite été mis en place le 14 avril et un nouveau gouvernement formé le 12 juin 2024. La Mission multinationale d'appui à la sécurité, dirigée par le Kenya, a commencé à se déployer le 25 juin.

5. Lors de leurs réunions avec le Secrétariat, le Président du Conseil présidentiel de transition, le Premier Ministre et les membres du Gouvernement ont insisté sur les liens qui existaient entre la crise politique, d'une part, et l'insécurité et la violence perpétrée par les gangs armés, d'autre part. La nomination de nouvelles autorités de transition offre une occasion qu'il faut saisir d'urgence pour créer les conditions de l'amélioration de la gouvernance tout en renforçant la cohésion entre les nouvelles institutions politiques. Le rythme et la portée de l'aide internationale ne sont pas suffisants pour endiguer la violence. Les interlocuteurs haïtiens ont demandé à la communauté internationale d'accélérer le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et de renforcer les mesures de sanction en s'attaquant aux acteurs économiques et politiques qui entretenaient des liens étroits avec les gangs armés et facilitaient leur expansion.

III. Progrès accomplis par rapport aux principaux objectifs établis au paragraphe 24 de la résolution 2700 (2023)

6. Les principaux objectifs établis au paragraphe 24 de la résolution 2700 (2023) sont : la mise en place, dans le domaine judiciaire et le domaine de l'état de droit, des capacités permettant de lutter contre les groupes armés et les activités criminelles ; la réduction progressive des niveaux de la violence commise par les groupes armés et les réseaux criminels ; la réduction progressive du nombre d'affaires de trafic.

Objectif a) : mise en place, dans le domaine judiciaire et de l'état de droit des capacités permettant de lutter contre les groupes armés et les activités criminelles

7. Au cours de la période considérée, aucun progrès n'a été accompli pour ce qui est de la mise en place, dans le domaine judiciaire et le domaine de l'état de droit, des capacités permettant de lutter contre les groupes armés et les activités criminelles. Les institutions nationales telles que le système judiciaire et la Police nationale d'Haïti, y compris la Direction de l'administration pénitentiaire, ont été dépassées par la prolifération des gangs armés et la formation de nouvelles alliances criminelles. Les gangs ont étendu leur contrôle et leur influence dans les quartiers du centre de Port-au-Prince, obligeant certaines institutions nationales qui s'y trouvent à quitter leurs locaux pour des raisons de sécurité. Aucune zone de Port-au-Prince n'a été épargnée par la violence des gangs, car même les parties de la capitale qui n'étaient pas sous le contrôle direct des gangs étaient menacées du fait du contrôle qu'exerçaient ces derniers sur les zones environnantes et les routes stratégiques.

8. Le système judiciaire demeure largement incapable de mener des procédures pénales en raison de l'insécurité qui règne dans le pays, des problèmes structurels et du manque de ressources. Le système national de quotas, créé pour accélérer le jugement des affaires en souffrance et évaluer les performances des procureurs et mentionné dans le précédent rapport d'évaluation, n'a pas pu être mis en application en raison, notamment, de l'insécurité, de la violence et des grèves prolongées des greffiers et des procureurs réclamant une amélioration de leurs conditions de service, qui ont paralysé le système judiciaire. On estime que plus de 80 % des détenus sont actuellement en détention provisoire prolongée.

9. Les gangs ont étendu leur contrôle sur la zone métropolitaine et les routes stratégiques, ce qui a considérablement entravé les déplacements des juges et des procureurs entre les différents départements. Des attaques visant des juges et des avocats ont également été enregistrées pendant la période considérée. Par exemple, un juge du tribunal du district de Pilate (département du Nord) a été assassiné en avril, de même qu'un autre juge de L'Estère (département de l'Artibonite) en mai 2024. Plusieurs autres ont déclaré avoir plusieurs fois fait l'objet de menaces d'attaques de la part de gangs. Par ailleurs, la vérification des qualifications des juges s'est poursuivie à un rythme plus lent qu'au cours de la période précédente. Pendant la période considérée, le Conseil supérieur de la magistrature a vérifié les qualifications de 83 magistrats. Il en a certifié 46 et rejeté 16 et a renvoyé le dossier des 21 autres pour un examen plus approfondi.

10. Comme indiqué en 2023, des attaques de gangs avaient rendu les tribunaux de Port-au-Prince et de la Croix-des-Bouquets non opérationnels en 2022. Au cours de la période considérée, d'autres tribunaux ont cessé de fonctionner parce que leurs locaux avaient été saccagés ou détruits, ou parce qu'ils étaient situés dans des zones nouvellement tombées sous le contrôle des gangs. En particulier, les locaux de la Cour de cassation ainsi que les bureaux du Président de cette instance et du Président du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, les plus hautes autorités judiciaires du pays, ont été abandonnés, car jugés dangereux en raison des activités que menaient les gangs dans le centre-ville de Port-au-Prince. Les édifices judiciaires de Gonaïves (département de l'Artibonite), de Trou-du-Nord (département du Nord-Est) et de Petit-Goâve (département de l'Ouest) ont été incendiés lors de manifestations antigouvernementales infiltrées par des membres de gangs.

11. Le nombre d'auteurs de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, y compris les violences sexuelles et autres crimes graves, qui ont été traduits en justice reste extrêmement faible. Aucune avancée n'a été réalisée dans les poursuites engagées dans les affaires très médiatisées concernant les meurtres survenus à Grande Ravine, en 2017, à La Saline, en 2018, et à Bel-Air, en 2019. Néanmoins, en janvier

2024, le juge d'instruction a rendu l'ordonnance finale dans l'affaire de l'assassinat de l'ancien Président Jovenel Moïse. Cette ordonnance renvoyait devant la Cour pénale 51 accusés, dont la veuve de l'ancien Président, M. Moïse, et un ancien Premier Ministre, pour y être jugés pour association de malfaiteurs, vol à main armée, terrorisme, assassinat et complicité d'assassinat.

12. Malgré les efforts déployés pour amener certains anciens hauts fonctionnaires à rendre des comptes, la corruption est restée généralisée et a continué de toucher le système politique. En janvier 2024, plusieurs anciens hauts fonctionnaires, dont deux anciens Présidents et d'anciens Premiers Ministres, ont été cités à comparaître par un juge d'instruction du tribunal de première instance de Port-au-Prince pour complicité présumée de détournement de biens publics. L'émission de ces citations à comparaître faisait suite à la publication de rapports par l'Unité nationale de lutte contre la corruption.

13. Les mesures prises pour renforcer le cadre juridique afin de lutter contre la corruption et les gangs armés n'ont toujours pas porté leurs fruits. En juin 2024, le Conseil présidentiel de transition a reporté d'une année supplémentaire l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et du nouveau code de procédure pénale, élaborés en 2020. Il a créé une nouvelle commission chargée d'évaluer ces deux textes et de formuler des recommandations en vue de leur mise en application effective.

14. La Police nationale d'Haïti a rencontré des difficultés croissantes et sans précédent tout en continuant de s'acquitter de sa mission. Au moins 74 des 412 bâtiments dont elle dispose dans le pays sont restés inutilisables en raison d'attaques et d'activités de gangs, soit une augmentation de 31 % (23 bâtiments) par rapport à la période précédente. Le Gouvernement haïtien a pris de nouvelles mesures pour augmenter le budget alloué à la Police nationale d'Haïti. Celui-ci a crû de 9 % au cours de l'exercice 2022-2023 et de 13 % pour l'exercice 2023-2024.

15. La police est restée en proie à divers problèmes résultant de la baisse des effectifs due aux démissions, aux licenciements, aux départs à la retraite et aux décès de policiers dans l'exercice de leurs fonctions. Au 30 juin 2024, l'institution comptait 12 931 policiers, dont 1 571 femmes (12,1 %), soit une baisse de 8,2 % par rapport aux 14 087 policiers, dont 1 663 femmes (11,8 %), qui servaient dans ses rangs en juin 2023. De juillet 2023 à juin 2024, 1 843 agents, dont 204 femmes, ont quitté la police. En moyenne, 153 agents ont quitté la police chaque mois, contre 129 au cours des six premiers mois de 2023.

16. Malgré ces difficultés, les efforts de recrutement et de formation se sont poursuivis et 786 nouveaux agents, dont 112 femmes (14,2 %), ont rejoint la force en mars 2024. En outre, 1 200 recrues, dont 200 femmes (16,6 %), ont été présélectionnées et invitées à passer des examens médicaux en vue d'intégrer la force. Le nombre de policiers pour 1 000 habitants était de 1,09 en juin 2024, contre 1,2 en juin 2023.

17. Le premier contingent de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, fort de 200 policiers kenyans, est arrivé à Port-au-Prince le 25 juin, suivi par un deuxième groupe de 200 policiers le 16 juillet. Cette force a commencé à aider la police nationale à lutter contre les gangs et à sécuriser les infrastructures critiques. Si l'arrivée de ces 400 policiers a été bien accueillie et a peut-être empêché une nouvelle escalade de la violence, plusieurs interlocuteurs à Port-au-Prince ont déploré les retards accusés dans le déploiement de la Mission, qui ont contribué à renforcer le contrôle physique et indirect qu'exercent les gangs armés sur la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Par ailleurs, certains ont dit craindre qu'en l'absence d'amélioration rapide de la situation de sécurité, les attentes non satisfaites du peuple

haïtien ne contribuent à exacerber ses frustrations et à réduire son soutien à la mission internationale.

18. La situation dans les prisons et autres lieux de détention d'Haïti s'est considérablement détériorée par rapport à la période précédente et a été marquée par des évasions massives survenues dans les deux plus grandes prisons du pays pendant le cycle de violence extrême qui a englouti le pays en février et mars 2024. Les trois principales prisons du pays (le pénitencier national de Port-au-Prince, la prison de La-Croix-des-Bouquets et la prison pour femmes de Cabaret) ne sont actuellement pas opérationnelles en conséquence des attaques de gangs.

19. Au 30 juin 2024, 7 527 détenus se trouvaient dans les prisons haïtiennes (dont 408 femmes et 247 mineurs), contre 11 811 recensés dans le cadre de l'évaluation précédente. La réduction du nombre total de détenus est due aux évasions de prisonniers facilitées par les attaques menées par des gangs contre le pénitencier national de Port-au-Prince et la prison de Croix-des-Bouquets en mars, au cours desquelles environ 4 000 détenus se sont évadés. Par conséquent, le taux d'occupation des cellules est estimé à 295,13 %, contre 331,58 % en juin 2023.

Objectif b) : réduction progressive des niveaux de la violence commise par les groupes armés et les réseaux criminels

20. Aucun progrès n'a été accompli dans la réduction des niveaux de la violence commise par les gangs armés et les réseaux criminels. Par rapport à la période précédente, les violences commises par les gangs armés ont augmenté de manière considérable, affectant de manière spectaculaire les civils et affaiblissant davantage les institutions de l'État. La formation de l'alliance de gangs « Viv-Ansanm » a entraîné un profond changement dans la dynamique, les tactiques et les objectifs des gangs. Fin février, les gangs ont lancé une vague d'attaques simultanées contre des infrastructures stratégiques publiques ainsi que des entreprises et des résidences privées partout dans la capitale, notamment le palais présidentiel, les commissariats de police, les prisons, les hôpitaux, la Bibliothèque nationale et l'aéroport international Toussaint Louverture, qui était resté fermé à l'époque pendant près de trois mois. L'état d'urgence a été déclaré dans le département de l'Ouest le 3 mars 2024, avant d'être étendu au reste du pays.

21. Après l'établissement du Conseil présidentiel de transition, la démission du Premier Ministre et la formation d'un nouveau gouvernement de transition, la violence a légèrement diminué, les gangs s'étant employés à consolider leurs acquis territoriaux, à recruter activement des membres, y compris des enfants, et à stocker armes et munitions. Malgré l'inscription de cinq chefs de gangs sur la liste relative aux sanctions par le Conseil de sécurité et le Comité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, les individus visés ont continué de diriger leurs organisations criminelles respectives et n'ont pas semblé découragés par les mesures qui leur ont été imposées.

22. De juillet 2023 à juin 2024, un total de 6 390 homicides volontaires, dont ceux de 655 femmes et de 149 mineurs (44 filles et 105 garçons) ont été enregistrés, avec une moyenne d'environ 532 homicides par mois, contre une moyenne de 308 pendant la période précédente (du 1^{er} octobre 2022 au 30 juin 2023). Pendant le pic de violence enregistré entre janvier et mars 2024, il y a eu en moyenne 709 homicides par mois.

23. Les gangs ont continué de contrôler les routes principales de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et d'utiliser des points de contrôle illégaux pour commettre des extorsions et des enlèvements. Alors que certaines personnes commençaient à utiliser de petites embarcations pour éviter les barrages routiers et les points de contrôle, des gangs ont également intercepté plusieurs bateaux et enlevé

et tué des dizaines de personnes le long de ces routes maritimes. Le nombre d'enlèvements contre rançon a également augmenté, 2 619 personnes ayant été victimes de cette pratique entre juillet 2023 et juin 2024, dont 1 617 hommes, 901 femmes et 103 mineurs (44 filles et 57 garçons). Ces chiffres représentent une moyenne totale d'environ 218 enlèvements par mois, contre 164 enlèvements pour la période précédente.

24. Les gangs armés ont continué de recourir systématiquement à la violence sexuelle pour consolider leur domination sur les populations et terroriser celles-ci. Le Fonds des Nations Unies pour la population a signalé 3 949 cas de violence fondée sur le genre, principalement des viols, entre janvier et mai 2024. Environ 61 % des victimes étaient des personnes déplacées. Dans les zones contrôlées par les gangs, des femmes et des filles ont été prises en embuscade et violées par des membres de gangs armés, tandis que d'autres ont été forcées à avoir des relations sexuelles avec des membres de gangs dans un contexte d'exploitation. Le viol d'otages a également continué d'être utilisé comme tactique pour contraindre les familles à payer des rançons. Les représentantes des femmes rencontrées par l'équipe d'évaluation ont indiqué que les hôpitaux et les autres institutions publiques, y compris la police, n'étaient pas en mesure de répondre aux besoins des victimes. Selon des représentants de la société civile et les entités compétentes des Nations Unies, la grande majorité des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre n'ont pas été signalés en raison de l'incapacité de l'État à en poursuivre et incarcérer les auteurs, de la menace de représailles de la part de ces derniers et de la stigmatisation par la communauté.

25. Compte tenu de la gravité des violations commises contre des enfants et du nombre de ces violations, Haïti a été inscrit sur la liste des pays dans laquelle la situation est préoccupante dans l'édition 2023 du rapport sur les enfants et les conflits armés. Selon le rapport de 2024, l'ONU a confirmé 383 violations graves commises contre 307 enfants (160 garçons, 117 filles et 30 enfants de sexe inconnu), dont 32 enfants qui ont été victimes de violations multiples (A/78/842-S/2024/384, par. 70). Des violences sexuelles ont été perpétrées contre 41 filles par des gangs armés non identifiés (11) et par les gangs armés Baz Gran Grif de Savien (6), Village de Dieu « 5 Segond gang » (5), Canaan (4), Belekou (3), Grand Ravine (2), G9 en famille et alliés (2), Krazé Baryé (2), Ti Bois (2), Bel-Air (1), 400 Mawozo (1), Kokorat Sans Ras (1), coalition G-Pèp (1). Il s'agissait notamment de viols, de viols collectifs et de cas d'esclavage sexuel (ibid., par. 74).

26. La peur suscitée par la propagation des activités des gangs a continué d'entraîner la création de groupes « d'autodéfense » et conduit à une hausse des exécutions vigilantistes et des cas de vindicte populaire. Au moins 367 personnes, prétendument membres de gangs ou associées à des gangs, ont été lynchées au cours de la période considérée, avec une moyenne de 30,5 meurtres par mois.

Objectif c) : réduction progressive du nombre d'affaires de trafic et de détournement d'armes ainsi que des flux financiers illicites, notamment en augmentant le nombre et le volume de saisies d'armes

27. Les données quantitatives relatives au trafic et au détournement d'armes restent rares, mais il ressort des estimations des autorités haïtiennes, du Groupe d'experts et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) que le trafic d'armes et de munitions se poursuit et augmente, ce qui veut dire qu'aucun progrès n'a été accompli par rapport à cet objectif. De juillet 2023 à mai 2024, la Police nationale d'Haïti et l'Administration générale des douanes ont saisi 231 armes (19,2 en moyenne par mois, contre 21,3 lors de la période précédente), notamment des revolvers, des pistolets et des fusils, y compris des fusils de chasse. Cette tendance, qui représente une légère diminution par rapport à l'évaluation précédente, ne reflète

pas nécessairement le nombre réel des affaires de trafic et de détournement d'armes, du fait probablement de l'aggravation de la crise au premier trimestre de 2024, qui a paralysé de larges pans du pays. Selon les experts haïtiens, le nombre d'armes à feu circulant illicitement dans le pays se situerait entre 270 000 et 500 000. La majorité des armes en circulation seraient illégales et se trouveraient essentiellement aux mains de criminels et d'autres acteurs privés, notamment de sociétés de sécurité privées.

28. Dans son rapport périodique de mars 2024 ([S/2024/253](#)), le Groupe d'experts a souligné qu'en dépit de l'imposition d'un embargo territorial sur les armes en octobre 2023, des gangs et d'autres acteurs non étatiques continuaient de se procurer des armes et des munitions de manière illicite. La mise en œuvre de cet embargo était également entravée par la méconnaissance de ses dispositions par les institutions haïtiennes chargées de les faire respecter. Par ailleurs, l'ONUSC a fait état d'une recrudescence du trafic d'armes, principalement liée à des gangs armés, au cours de la période considérée. Selon l'Office, les armes à feu et les munitions seraient principalement expédiées des États-Unis vers Haïti, y compris via la République dominicaine et des pays d'Amérique du Sud. Le Groupe d'experts a noté que le trafic en provenance des États-Unis était essentiellement le fait de petits réseaux de trafiquants. Il a également noté qu'Haïti était un point de transit et une source importante d'armes à feu illicites pour les groupes criminels en Jamaïque, car il existait un système bien établi d'échange de cannabis et d'autres marchandises telles que les produits alimentaires ou le charbon de bois provenant de la Jamaïque contre des armes de petit calibre provenant d'Haïti.

29. Les douanes et les services de répression haïtiens n'ont pas pu lutter plus efficacement contre le trafic d'armes et de munitions, car les contrôles aux frontières maritimes, aériennes et terrestres sont rares du fait de la violence généralisée et du contrôle exercé par les gangs armés sur certains ports. Les bureaux de douane de plusieurs localités ont été vandalisés. Les principaux ports de Port-au-Prince, situés dans des zones contrôlées par les gangs, ont interrompu leurs activités pendant plusieurs jours, avant d'être autorisés à les reprendre sous la menace d'éléments armés qui ont sévèrement limité la capacité des douaniers d'inspecter les conteneurs.

30. L'ONUSC estime que les sociétés de sécurité privées emploient entre 75 000 et 90 000 personnes (par rapport aux 12 931 qui servaient dans la police au 30 juin 2024 et aux effectifs de sécurité privée similaires enregistrés pendant la précédente période d'observation). Cent trois entreprises de sécurité privée ont été enregistrées auprès du Ministère de l'intérieur et cinq autres ont demandé à être enregistrées.

31. Les flux financiers illicites sont restés une source de préoccupation. La violence et l'expansion territoriale des gangs ont étouffé l'activité économique et favorisé toute une série d'activités illégales. Le Groupe d'experts a noté que les relations qui existaient depuis longtemps entre les gangs, le secteur privé et certains acteurs politiques favorisaient les flux financiers illicites et représentaient une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité du pays. Il a également noté que l'interdépendance historique entre les gangs, les acteurs économiques et les politiciens avait fortifié les activités des gangs, qui avaient étendu leurs territoires dans le but d'accroître la collecte de revenus illicites (voir aussi [S/2023/674](#)). Le Groupe d'action financière, qui dirige l'action mondiale contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération, maintient Haïti sur sa liste des juridictions soumises à une surveillance renforcée afin d'aider le pays à remédier à ses défaillances stratégiques dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération.

32. Le 21 décembre 2023, le Fonds monétaire international a approuvé une prorogation jusqu'au 30 septembre 2024 du programme de référence qu'il mène avec le Ministère de l'économie et des finances d'Haïti et la Banque de la République

d'Haïti. Ce programme met l'accent sur l'amélioration de la gouvernance, la lutte contre la corruption et le renforcement de la transparence et de l'application du principe de responsabilité dans l'utilisation des fonds publics, notamment par la transparence des données en vue de promouvoir la bonne utilisation des fonds publics.

IV. Observations

33. Le grave cycle de violence qui règne depuis longtemps en Haïti et les activités criminelles persistantes et déstabilisatrices des gangs armés, conjugués à un trafic incessant d'armes et de munitions, continuent de peser sur la vie du peuple haïtien et de menacer les institutions étatiques nécessaires pour instaurer une paix et une sécurité durables. Depuis l'évaluation de 2023, Haïti a encore régressé. L'embargo sur les armes n'a pas encore eu d'effet notable sur la situation sur le terrain. Les institutions nationales chargées de l'application de ses dispositions continuent d'éprouver des difficultés en raison d'un manque de ressources et de capacités, et les pays de la région doivent encore mettre en place des mesures d'application plus efficaces pour lutter contre le trafic d'armes et faire respecter l'embargo. Ainsi, des chefs de gangs faisant l'objet de sanctions ciblées continuent d'agir en toute impunité.

34. La crise multiforme que traverse Haïti, marquée principalement par la violence des gangs, s'est encore aggravée et a renforcé les gangs armés. Les nouvelles alliances criminelles entre gangs, qui ont entraîné une certaine coordination entre ces acteurs, ont accru l'intensité de la violence des gangs, notamment celle dirigée contre les institutions de l'État, et, partant, poussé celui-ci au bord du gouffre. C'est la population haïtienne, en particulier les victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre, qui subit les pires conséquences de cette violence.

35. Les avancées réalisées sur le plan politique, notamment la formation du Conseil présidentiel de transition et d'un nouveau gouvernement, ainsi que le début du déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, offrent l'occasion de commencer à enrayer le cycle de la violence. Une gouvernance efficace et le rétablissement de la sécurité sont des conditions préalables indispensables au relèvement en Haïti. Pour l'avenir, il est essentiel que toutes les parties prenantes haïtiennes travaillent ensemble, dans un esprit d'unité nationale et de consensus, pour gérer les menaces qui pèsent sur le pays. Je salue les efforts que fait la Communauté des Caraïbes, y compris le Groupe de personnalités éminentes, et d'autres partenaires internationaux pour faciliter le règlement de la crise politique en Haïti et je me félicite que la Mission multinationale d'appui à la sécurité, dirigée par le Kenya, ait commencé à se déployer. J'exhorte les partenaires internationaux à soutenir davantage le nouveau Gouvernement et la Mission, afin qu'elle puisse atteindre sa pleine capacité dès que possible. J'exhorte également les États Membres, en particulier les pays de la région, à redoubler d'efforts pour que les mesures d'embargo sur les armes soient pleinement appliquées.

36. Il est grand temps de briser le cycle de l'insécurité, de l'instabilité et de la violence des gangs qui alimente l'activité des gangs et exacerbe les faiblesses des institutions de l'État, tout en entravant les efforts visant à les renforcer. La bonne application du régime de sanctions et des mesures qu'il prévoit contribuerait grandement aux efforts que déploie Haïti pour régler la situation désastreuse sur le terrain. Les mesures de sanctions, en particulier si elles sont appliquées à une liste plus étendue d'individus, restent un élément essentiel de la stratégie globale visant à stabiliser Haïti en renforçant ses institutions et en luttant contre les bandes armées et autres acteurs criminels.